

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S

C O M M U N E D E C O R N E I L L A - D E L - V E R C O L

N° P76/2025

Arrêté permanent d'interdiction de stationnement

Le Maire de la commune de CORNEILLA DEL VERCOL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules dans la Rue des Lauriers en raison des difficultés de circulation et de l'implantation des nouveaux conteneurs.

ARRÊTÉ :

Article 1

Le stationnement dans la Rue des Lauriers sera interdit des deux côtés de la voie.

L'interdiction sera matérialisée par une ligne jaune continue ;

Article 2 :

Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route ;

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de gendarmerie d'Elne.

CORNEILLA DEL VERCOL, le 22 Juillet 2025

Le Maire,

Christophe MANAS



The seal is circular with the text 'MAIRIE DE CORNEILLA DEL VERCOL' around the top and '68200' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a sun, a tower, and a figure.